



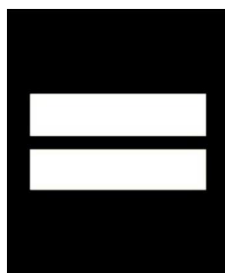
## FLASH INFO

### CONCOURS PREMIER SURVEILLANT (2023)

---

L'**UFAP UNSa Justice** vous informe que l'arrêté du 5 octobre 2022 fixant le nombre de postes offerts au concours professionnel pour l'accès au grade de Premier Surveillant (session 2023) vient d'être publié au journal officiel.

Le nombre de poste s'élève à : 313(dont 90 postes liés à la réforme de la chaine de commandement signée par notre seule Organisation)



L'**UFAP UNSa Justice** vous rappelle les conditions statutaires l'accès au grade de Premier Surveillant au titre de l'année 2023 sont fixées à :

- 4 ans de services effectifs dans le grade de surveillant / brigadier et avoir atteint le 3eme échelon de son grade (condition dérogatoire liée à la réforme de la chaine de commandement signée par notre Organisation)

L'UFAP UNSa Justice reste à votre disposition pour tous renseignements

Pantin, le 9 octobre 2022  
La Fédération